

En cette rentrée 2020, maintenir l'épidémie sous contrôle implique plus d'engagement de chacun, parents et professionnelles.

Nous vous présentons le protocole de rentrée de la Maison de l'enfance à compter du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Il a été élaboré sur la base du guide ministériel ainsi que des directives des partenaires institutionnels.

Maison de l'enfance :

Dans les locaux de la Maison de l'enfance, **le port du masque est obligatoire pour le public.**

Les gestes barrières doivent être respectés ainsi que le marquage au sol.

L'équipe de direction :

La coordinatrice de la Maison de l'enfance et toute l'équipe du MACF* sont présentes et disponibles sur rendez-vous.

Le secrétariat :

Reprise des horaires habituels du secrétariat et uniquement sur rendez-vous au :

01 69 11 40 33/34.

• Lundi	7h30 - 12h30	13h30 - 17h15
• Mardi	8h45 - 12h30	13h30 - 17h15
• Mercredi	8h45 - 12h30	13h30 - 17h15
• Jeudi	8h45 - 12h30	13h30 - 18h30
• Vendredi	8h45 - 12h15	FERMÉ

Ludothèque :

Ouverture au public sur rendez-vous :

01 69 11 47 59

PMI :

La PMI accueille les familles uniquement sur rendez-vous au : **01 64 97 22 67**

Multi accueil familial :

- Respect des gestes barrières par les assistantes maternelles et les familles ;
- Le port du masque est obligatoire auprès des enfants, lorsque l'assistante maternelle se retrouve seule ;
- Les assistantes maternelles ont à leur disposition des masques, des gants et du gel hydro alcoolique. Le lavage des mains des professionnelles et des enfants restera régulier ;

- **Le port du masque est obligatoire pour les parents et représentants légaux des enfants, quelle que soit la distance entre parents et professionnelles, entre parents et enfants ou entre parents ;**
- Un seul parent est autorisé à accéder à l'entrée du domicile de l'assistante maternelle. Les différentes familles gardent les distances entre elles (pas d'accueil simultané des enfants) ;
- **Le port du masque est obligatoire pour le parent** durant le temps de transmissions (matin et soir). Il doit être muni d'un stylo afin de signer la feuille de présence ;
- Nous demandons aux familles de fournir des chaussons, une tétine et deux changes complets qui resteront chez l'assistante maternelle ;
- Les déplacements sont de nouveau autorisés en dehors du domicile des assistantes maternelles (promenade, reprise des ateliers MDE*) ;
- Les assistantes maternelles assurent la désinfection des jeux et jouets, ainsi que de l'ensemble du matériel utilisé 1 fois par jour ;
- En cas de maladie d'une professionnelle ou de congés, un remplacement pourra être proposé.
- Reprise des visites à domicile avec masque et respect des gestes barrières ;
- **Le parent doit être attentif à l'apparition des symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, troubles digestifs) et il doit contrôler la température de son enfant le matin avant de le déposer à la crèche :**
 - Aucun enfant ayant de la fièvre ou autres symptômes précités ne sera accueilli ;
 - Si l'enfant présente de la fièvre au cours de la journée, les parents devront se rendre disponibles pour venir le chercher dans les plus brefs délais.
- Pour le retour de l'enfant dont l'accueil a été

suspendu, à titre préventif ou suite à un test RT-PCR positif, la présentation d'une attestation médicale n'est plus obligatoire. Une attestation sur l'honneur vous sera demandée. Elle peut se faire, selon les cas :

- après que le médecin consulté n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 ;
- après un résultat négatif à un test RT-PCR ;
- à l'expiration de la semaine ;
- après guérison de l'enfant.

Pour de plus amples renseignements, il est mis à la disposition de la population un **numéro vert 24h/24 et 7j/7 (le 0 800 130 000)**, étant précisé que celui-ci n'est qu'une plateforme téléphonique non habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.



Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Ce protocole est valable jusqu'à nouvel ordre, nous reviendrons vers vous en cas de modification.

Signatures des responsables légaux :